



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION UTILISÉ AU SEIN DE L'ÉCOLE DE CONDUITE ET DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Plusieurs phases d'évaluation sont prévues tout au long du parcours de formation notamment dans le cadre du permis B. Tout d'abord, l'évaluation d'entrée en formation permettant notamment de déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaires avant la présentation à l'examen pratique du permis de conduire. Celle-ci s'effectue s'obligatoirement en présence d'un enseignant à l'aide d'une fiche d'évaluation.

Pour estimer le coût de votre permis au plus juste, nos compétences et nos outils permettent d'évaluer vos prérequis, votre expérience vécue en tant qu'utilisateur de la route, votre motivation, vos compétences psychomotrices et cognitives.

Cette évaluation, réalisée en présentiel, permet de vous proposer un parcours de formation adapté à vos besoins accompagné d'une proposition chiffrée.

Nous disposons de deux méthodes d'évaluation :

→ Deux méthodes sous la responsabilité d'un enseignant diplômé :

- En véhicule
- Sur simulateur (dans nos agences de Jarny et Auboué)
- La durée de l'évaluation varie entre 45 minutes et une heure.



ECOLE DE CONDUITE ET DE SECURITE ROUTIERE

OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

**Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève****① Renseignements d'ordre général**

Nom : [REDACTED]
Prénom [REDACTED]
Date de naissance : [REDACTED]
Nationalité : **française**
Test de la vue effectué : Oui Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	★	☆	☆	☆	☆
Connaissance du véhicule	★	★	★	☆	☆
Attitude à l'égard de la sécurité	★	★	★	★	★
Habilités	★	★	★	★	★
Compréhension / Mémoire	★	★	☆	☆	☆
Observation / Perception	★	★	★	★	★
Emotivité	☆	☆	☆	☆	☆

**③ Volume de formation prévisionnel**

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques : **33** heures

Date : **18-07-2024**

Proposition acceptée : Oui Non

Proposition retenue : **33** heures

Formateur: LANOIR LUCIEN

N° d'autorisation: A2005400110

Cachet de l'auto-école

OMEGA PERMIS
39 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
54800, JARNY
0382206544
Agrément: **E2205400020** - SIRET: **90857480900012**

Signature du formateur

[Signature line]

Signature des parents (pour mineurs)

[Signature line]

Signature de l'élève

[Signature line]



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République
54800 JARNY
Tél. : 03.82.20.65.44
Mail : contact@omega-permis.fr
www.omega-permis.fr
RCS VAL DE BRIEY 908 574 809
Agrément Préfectoral : E2205400020

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE ÉLÈVE

1. Renseignements d'ordre général

Form fields for personal information: Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Niveau scolaire, Profession, Nationalité, Acuité visuelle, Correction, Incompatibilités, Visite Médicale.

2. Expérience de la conduite

Form fields for driving experience: Permis (B1, AM, A1), Conduite auto (jamais, - de 5 h, + de 5 h), Avec qui? (amis, parents, auto-école), Où (sauf auto-école)? (ville, route, chemin), Si pas auto (vélo, cyclo, moto, autre véhicule).

3. Connaissance du véhicule

Form fields for vehicle knowledge: Direction (non, oui), Embayage (non, oui), Boîte de vitesses (non, oui), Freinage (non, oui).

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Form fields for attitude: Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code, Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face, L'apprentissage est une nécessité, Réel désir d'apprendre à conduire.

5. Habiletés

Form fields for skills: Installation au poste de conduite, Démarrage arrêt, Manipulation du volant. Columns F, S, B.

6. Compréhension et mémoire

Form fields for comprehension and memory: Compréhension, Mémoire. Columns F, S, B.

7. Perception

Form fields for perception: Trajectoire, Orientation (F1, F2, F3), Observation, Regard. Columns F, S, B.

8. Émotivité

Form fields for emotion: En général, Crispation. Columns F, S, B.

9. Résultat de l'évaluation

Form fields for evaluation result: Total +, Total -, résultat final.

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Form fields for proposed training volume: Théorie (Heures), Pratique (Heures). Proposition acceptée (oui/non), Proposition retenue (théorie H., pratique H.).

Fait à : Le : Nom de l'enseignant : N° d'autorisation d'enseigner :

Signatures : Enseignant : Élève : Parents (pour les mineurs) :



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

Après explication des résultats et signature de l'enseignant et de l'élève, un volet est remis à l'élève et un autre est conservé par l'école de conduite.

Enfin l'examen blanc avant l'examen pratique permet d'acter le niveau du futur candidat afin de ne pas le présenter inutilement à l'examen pratique.

Il se déroule sur la même durée que l'épreuve et selon les mêmes modalités soit environ 35 minutes. Les compétences sont détaillées au sein du bilan de compétences :

- L'installation au poste de conduite sur 2 points
- Les vérifications intérieures et extérieures sur 3 points
- La manipulation des commandes et le fonctionnement du véhicule sur 3 points
- La prise d'informations sur 3 points
- La maîtrise de l'allure sur 3 points
- Le respect de la réglementation en vigueur sur 3 points
- Bien communiquer avec les autres usagers sur 3 points
- Se positionner sur la chaussée sur 3 points
- Respecter les espaces de sécurité sur 3 points
- Autonomie et conscience du risque sur 3 points
- Courtoisie au volant et conduite économique sur 2 points bonus



PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ». Il en est de même pour les candidats provenant d'une autre auto-école ayant déjà débuter sa formation pratique



EVALUATION DE POSITIONNEMENT A L'ENTREE DE FORMATION

Cette évaluation de positionnement est valable pour les élèves ayant déjà commencés leur formation un autre établisse

ment, mais aussi pour les personnes ayant eu une annulation de permis , ainsi que pour les personnes ayant obtenus le permis dans un pays étranger.

1) RENSEIGNEMENT D'ORDRE GENERAL

NOM : PRENOM : Date Naissance :

ADRESSE : N° DE TELEPHONE

NIVEAU SCOLAIRE / PROFESSION :

CORRECTION VISUEL OUI / NON VISITE MEDICAL OUI/NON INCOMPTABILITE.....

2) EXPERIENCE DE LA CONDUITE

ETG : OUI / NON Date :

Conduite auto : OUI/NON Si oui, combien d'heure Quand ?

Présentation à l'examen du permis : OUI / NON Si OUI, B.....

Motif échec, le cas échéant

3) EVALUATION DES ACQUIS PRATIQUES

POINTS POSITIF / ACQUIS	POINT A TRAVAILLER / BESOIN EN APPRENTISSAGE

QUESTION DE VERIFICATION ET PREMIER SECOURS N°.....

EMOTIVITE F S B CRISPATION F S B

6) PROPOSITION : VOLUME HORAIRE PREVISIONNEL

THEORIE..... PRATIQUE..... PROPOSITION ACCEPTEE OUI/NON

Conduite en véhicule : MANUELLE / AUTOMATIQUE

Fait à JARNY, LE.....

ENSEIGNANT..... N° AUTORISATION D'ENSEIGNER.....	L'ELEVE	Signature parent(s) (pour le candidat mineur)
---	---------	---



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

2. Une évaluation en situation de conduite

3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Information du public : Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap.

LES ÉTAPES A SUIVRE :

La visite médicale :

- Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite.

Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé.

La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route : Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap.

En effet, l'arrêté du 4 août 2014 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

- Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur interprète assermenté près d'une cour d'appel
- Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants.



Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé.

Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA).

Il est également possible de recourir à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

- Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :
 - * Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
 - * Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
 - * Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

- Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle Apprendre à conduire avec des aménagements
- Si vous êtes apte : Un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel. L'obtention du permis ou du droit à conduire
- Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :
 - Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
 - Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.
- Dans le cas d'une régularisation du permis : On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap. Cette régularisation vous redonne le droit de conduire. L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé :

- Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité.

La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :

- la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
- aux leçons de conduite,
- aux aménagements du véhicule.

- De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

-
-



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

le cas où notre auto-école ne peut répondre au handicap de l'élève nous lui indiquerons les établissements spécialisés. Le site de la CEREMH recense des auto-écoles spécialisées par département.